



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

AGREE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13 Association régie par la loi du 1-7-1901

Menton le 30 mai 2015

Madame, Monsieur

Nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine assemblée générale :

Samedi 4 juillet 2015 à 15h

**Jardin botanique exotique du Val Rahmeh
Avenue St Jacques 06500 MENTON.**

Cette année, nous serons accueillis par Mme Flamand Directrice du Val Rahmeh

Ordre du jour :

- 1. Approbation du Procès Verbal de la précédente AG (11 octobre 2014) qui vous a été envoyé dans le bulletin de décembre 2014**
- 2. Compte rendu financier et quitus**
- 3. Compte rendu d'activité et quitus**
- 4. Autorisation donnée au Président d'ester en justice au nom de l'association**
- 5. Activités du site Internet de l'ASPONA <http://aspona.free.fr>**
- 6. Dossiers en cours :**
 - Le PSMV Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Menton
 - Le parking des Sablettes
 - Natura 2000, site du Cap Martin. Dragage du port de Garavan
 - L'aménagement du Plateau St Michel. Les chemins du Mentonnais. Les coulées vertes
 - Les PLU de Menton et Roquebrune. Un travail sur les Vallons
- 7. Aides aux adhérents, Questions diverses.**

A partir de 16h, Echanges avec Sylvie Flamand et Christophe Joulin sur le thème : "Les enjeux de la biodiversité et les actions conduites au Val Rahmeh pour la préserver"

Un petit tour du jardin nous sera proposé à l'issue de la conférence et la réunion se terminera autour d'un verre de l'amitié.

Cordialement

Le Président Jean Delerue



POUVOIR

Je soussigné ...

Donne pouvoir à Mr ou Mme ...

Pour me représenter lors de l'A G ordinaire de l'ASPONA qui aura lieu le 4 juillet 2015

Date et signature

A renvoyer ou à donner lors de l'Assemblée Générale